Plan Stratégique Triennal de l'Union Maghrébine et Nord-Africaine des Agriculteurs (UMNAGRI) 2018 - 2020

Table des matières

Avant propos.....4

I. Préambule.....4

1. Le contexte agricole dans la zone de l'UMNAGRI.....4

a) Les priorités économiques.....4

b) Les priorités sociales.....5

c) Les priorités environnementales.....7

2. Présentation de l'UMNAGRI.....8

II. Le contexte actuel de l'UMNAGRI.....10

1. Sur le plan interne : nos Forces et nos Faiblesses. .10

a) Forces et acquis..... 10

b) Faiblesses et insuffisances.....11

2. Le contexte environnemental : Opportunités et menaces 13

a) Les opportunités..... 13

b) Les menaces 14

III. Notre contexte des trois prochaines années.....15

1. La vision de l'UMNAGRI..... 15

a) L'image de l'UMNAGRI.....16

b) La position de l'UMNAGRI au niveau régional.....16

c) Les interventions de l'UMNAGRI dans le domaine agricole 16

2. **Les valeurs que nous défendons.....17**

3. **Les missions et les responsabilités.....18**

a) Les missions et les responsabilités des organisations membres 18

b) Les missions et les responsabilités de l'UMNAGRI.....19

4. **Les axes stratégiques appropriés pour les années à venir 19**

a) Le 1er axe : Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de l'UMNAGRI.....20

b) Le 2ème axe : Soutenir le développement de filières agricoles productives et durables.....20

c) Le 3ème axe : Contribuer à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire en milieu rural.....23

d) Le 4ème axe : Promouvoir une agriculture durable, intelligente et résiliente face aux changements climatiques. 23

5. **Les dispositions de mise en œuvre de ce plan stratégique 24**

a) Mise en œuvre du 1er axe stratégique.....24

b) Mise en œuvre du 2ème axe stratégique.....25

c) Mise en œuvre du 3ème axe stratégique.....25

d) Mise en œuvre du 4ème axe stratégique.....25

Et pour conclure.....26

Avant propos

Ce document représente la révision du plan stratégique précédent tel que issu du travail commun auquel ont participé toutes les organisations membres à travers les consultations nationales organisées du mois d'avril 2013 au mois de novembre 2013 et validé lors du Conseil Central de l'UMNAGRI du 30 novembre/1er décembre 2013 à Tunis.

Dans ce cadre, l'UMNAGRI a poursuivi dans l'adoption d'une procédure de travail participative et consultative, par le moyen de rencontres menées entre les mois de février et mai 2018 avec des points focaux désignés par chaque OPN dans le but de réviser et actualiser le contenu du Plan stratégique.

Suite à ces consultations, un rapport unique sera présenté pour sa validation finale au Congrès de l'UMNAGRI, prévu à Rabat au cours du mois de juin 2018.

I. Préambule

1. Le contexte agricole dans la zone de l'UMNAGRI

a) Les priorités économiques

La dynamique économique sous-régionale actuelle est tributaire d'un certain nombre de secteurs clefs comme l'agriculture, les mines, les hydrocarbures ou encore le tourisme. Un taux de croissance économique moyen de 5% a été atteint pendant la période allant de 2000 à 2012, avec cependant une baisse sensible en 2011 (0.5%) et une légère amélioration en 2012 (2.3%). La plupart des pays de la sous-région a connu des déficits commerciaux liés à la baisse de la production et à la diminution des exportations de biens et services, combinés à une réduction importante des investissements directs étrangers (IDE). S'il y a eu une baisse des IDE en 2011 (de près de 42%), l'année 2012 par contre a été marquée par une reprise de ces investissements sous l'effet de financement de grands projets structurants, initialement arrêtés en raison de la situation politique qui prévalait notamment en Egypte et en Libye. En outre, il subsiste encore entre les pays de fortes disparités en matière de performances économiques, de réalisation de réformes économiques et politiques et d'ouverture. Les retards pris par certains pays, comme la Mauritanie et le Soudan, en matière de

développement des infrastructures est préjudiciable au développement économique non seulement de ces pays mais aussi de toute la sous-région.

L'agriculture en Afrique du Nord a vu d'importantes mutations depuis les années 1970 : la mécanisation, l'utilisation d'engrais et l'adoption de systèmes d'irrigation modernes ont entraîné une augmentation des productions agricoles. Le monde agricole n'échappe pourtant pas à la crise et l'essor des récoltes ne suit pas l'accroissement démographique.

Par son appartenance au bassin méditerranéen, les produits de l'agriculture nord africaine sont principalement les céréales, le maraîchage, les agrumes, la vigne, l'élevage des ovins et des caprins, l'huile d'olive et la pêche.

Malgré son importance - en raison de sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, de création de sources de revenu dans le milieu rural, d'équilibre régional et de cohésion sociale, le secteur agricole reste à l'arrière plan de toute stratégie de développement en Afrique du Nord

Les politiques et stratégies de développement mises en œuvre au niveau de la sous-région font la promotion de la croissance économique et de la bonne gouvernance. Ces objectifs sont structurés autour de la valorisation d'un certain nombre d'atouts majeurs dont dispose la sous-région, à savoir la grande diversité des ressources naturelles, l'existence d'une infrastructure physique, d'espaces géographiques et culturels homogènes et de ressources humaines importantes. Cependant, plusieurs contraintes handicapent les politiques économiques entreprises dans la sous-région :

- Des économies vulnérables aux aléas climatiques
- Les économies des différents pays de la sous-région sont majoritairement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles et demeurent peu diversifiées.
- La croissance économique de la sous-région demeure insuffisante pour générer de l'emploi.

b) Les priorités sociales

En dépit de la tendance à la baisse enregistrée aussi dans la population rurale et le nombre des actifs occupés dans l'agriculture, la population rurale représente en moyenne près de 45% de la population totale des pays

l'Afrique du Nord, traduisant une dimension sociale de premier ordre du monde agricole et rural dans la région. Ce rapport est variable d'un pays à l'autre[1]. Ainsi, en 2017, la population rurale ne représente que 21% de la population totale en Libye contre 50% en 1970. En Algérie, la population rurale représente en 2017 le 28% de la population totale (contre 61% en 1970) ; en Tunisie elle est le 33% (contre le 57%% en 1970) et pour le Maroc, ce rapport atteint 39%, en 2017 (contre 66% en 1970). En Mauritanie la population rurale représente plus de la moitié (39% en 2017, tandis que ce ratio était de l'ordre de 85% en1970) et au Soudan (66% en 2017 contre 83% en 1970).

Le taux de chômage se situait en moyenne autours de 12% au cours des deux dernières décennies, ce qui représentait un seuil rarement atteint dans le monde. En 2012, le taux de chômage en Egypte, au Maroc, au Soudan et en Tunisie se situait entre 10% et 20% alors qu'il avoisinait les 32% en Mauritanie. Ces taux résultent avant tout du chômage élevé des jeunes. En effet, 90% des chômeurs ont entre 15 et 29 ans et le taux de chômage de cette classe d'âge était estimé à 28% en 2012. A titre de comparaison, le taux de chômage mondial pour les jeunes de la même tranche d'âge était d'environ 13% pour l'année 2012. Enfin, ce chômage touche plus particulièrement les jeunes diplômés. Par ailleurs, il existe de réelles disparités entre les différents groupes sociaux et entre les zones géographiques d'un même pays (rural, urbain, etc.). C'est le cas pour tous les pays pour ce qui concerne les disparités entre les différentes provinces, mais aussi pour ce qui est des différences de développement entre milieu urbain et milieu rural, et pour les disparités relatives à l'égalité entre hommes et femmes. Le rapport de la FAO sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (FAO, 2012) indique que l'Afrique du Nord compte environ 4 millions d'individus qui souffrent de sous-alimentation, soit 2.7% de la population globale.

De ce fait, les contraintes sociales majeures dans la région sont liées à :

- un taux de chômage élevé et inquiétant, particulièrement chez les jeunes
- une insécurité alimentaire menaçante
- d'importantes disparités régionales
- des fortes disparités entre hommes et femmes

1 Données Banque mondiale 2018 (Source: https://donnees.banquemondiale.org)

c) Les priorités environnementales

La gravité et l'urgence des questions environnementales et l'absence de coordination à l'échelle sous-régionale induisent des performances en matière de gouvernance environnementale limitées et surtout très différentiées par pays. L'indice de performance environnementale (2012) élaboré par le Forum économique mondial et l'Université de Yale, classe l'Egypte à la 60ème place, l'Algérie à la 86ème, la Tunisie 99ème, le Soudan 104ème , le Maroc à la 105ème alors que la Libye arrive à la 123ème place sur 132 pays classés. La Mauritanie n'a pas fait partie de ce classement du à l'absence de données. Cependant, ce pays s'est caractérisé jusque-là par de faibles performances en matière de gouvernance environnementales, puisqu'il s'est classé en 2010 à la 161ème place sur 163 pays classés.

L'Afrique du Nord se caractérise par un déficit hydrique des plus élevé au monde (disponibilité en eau inférieure à 1000 m3/an), une désertification qui affecte environ 85% des terres, lesquelles sont de plus en plus menacées par l'érosion et la salinisation, une agriculture à dominance pluviale très sensible aux variations climatiques, ainsi qu'une concentration démographique et des activités économiques de plus en plus importantes sur les zones côtières). Tous ces facteurs font que cette sous-région a été qualifiée par le groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) comme l'une des régions les plus sensibles au changement climatique.

Le coût de la dégradation de l'environnement varie entre 2 et 5% du PIB pour les quatre pays : Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie, alors qu'il est estimé à près de 17% du PIB pour la Mauritanie, bien que largement supérieur aux autres pays, il se situe dans les mêmes ordres de grandeur des chiffres enregistrés par les pays du Sahel comme le Mali, le Sénégal ou encore le Burkina Faso.

La situation environnementale de la région doit faire face à ces contraintes majeures :

- des ressources naturelles en dégradation continue
- une insécurité énergétique et un potentiel en énergie renouvelable faiblement exploité
- des changements climatiques peu maîtrisés

Le défi majeur reste la capacité pour les pays de la région de créer les conditions en s'appuyant sur les producteurs et leurs organisations pour produire mieux,

mieux transformer, mieux commercialiser afin de nourrir les populations et créer des emplois et de la richesse. Ce défi ne peut être relevé qu'avec des organisations paysannes fortes et bien structurées et qui sont des interlocuteurs des décideurs politiques, d'où la nécessité de développer leurs capacités d'intervention nationales et locales.

Le niveau d'organisation des producteurs est disparate d'un pays à un autre. Il faut donc créer les conditions nécessaires pour échanger les expériences, mutualiser les acquis dans l'optique de réussir toute mission d'intégration régionale par les producteurs.

Compte tenu des situations diverses, le travail du réseau devient un défi majeur car les actions doivent prendre en compte la diversité et la spécificité dans une cohérence d'ensemble. C'est ce défi que l'UMNAGRI veut relever dans un environnement où le mouvement paysan reste à consolider aussi bien au niveau des pays qu'au niveau régional.

Dans ces contextes, et avec l'objectif de relever les enjeux et défis internationaux et en tenant compte des spécificités régionales et nationales des pays du Maghreb et de l'Afrique du Nord, l'UMNAGRI prend conscience du nécessaire renouvellement de la réflexion sur son intervention au niveau national, régionale et internationale, sa place et son rôle face aux enjeux du développement, pour élaborer une nouvelle vision stratégique et de nouvelles propositions d'actions durables, intelligentes et résilientes au changement climatiques que chaque pays membre adaptera à ses situations spécifiques.

2. Présentation de l'UMNAGRI

L'Union Maghrébine des Agriculteurs (UMAGRI), constituant un réseau régional d'organisations professionnelles agricoles, a été créé le 21mai 1989, ayant son siège à Tunis. Depuis sa création, l'UMAGRI a englobé les organisations nationales des cinq pays membres de l'Union du Maghreb Arabe, en l'occurrence l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

Durant les premières années de sa création, les activités de l'UMAGRI se sont restreintes à certaines rencontres entre ses membres. Nos actions manquaient de plans stratégiques renforçant le travail commun. Ceci a entraîné une défaillance quant à la présence réelle de l'UMAGRI au niveau régional. Ainsi, les membres

ont décidé de la réactiver à l'occasion du Congrès organisé à Tunis en 2007. Au cours de ce Congrès, une Convention de travail a été signée qui confirme la Tunisie en tant que pays hôte du siège de l'organisation et qui met l'accent sur le développement et la réalisation de programmes de travail conjoints.

La réactivation du rôle de l'UMAGRI a été confirmée par la mise en place d'un siège et d'une cellule administrative indépendants. Cette cellule a commencé par préparer le dossier juridique de notre réseau qui a aboutit à la signature d'un accord de siège avec la République tunisienne. Elle a également mis en œuvre l'une des résolutions de la Convention de travail signée en 2007 par la prise de contact avec les organisations régionales, continentales et mondiales pour signaler les spécificités de l'agriculture dans la région et créer les mécanismes nécessaires à la mise en place et au suivi des programmes de développement.

Ces contacts ont permis le financement de certains projets et programmes de développement présentés par l'UMAGRI et dont la mise en œuvre fut lancée au début de l'année 2009. Ils ont également permis la reconnaissance de l'UMAGRI comme un réseau régional de paysans représentant l'Afrique du Nord, lui permettant d'être parmi les membres fondateurs de la Panafrican Farmers Organisation (PAFO) en 2010.

Également, dans le cadre de l'ouverture de l'UMAGRI et de sa restructuration, l'adhésion a été ouverte à d'autres pays de l'Afrique du Nord à l'occasion de son Congrès ordinaire tenu à Alger en janvier 2013. En conséquence, les membres fondateurs ont accepté de joindre les deux organisations agricoles égyptienne et soudanaise à l'UMAGRI qui représente ainsi sept pays. A partir de ce moment, l'UMAGRI – ayant changé sa dénomination en UMNAGRI (Union Maghrebine et Nord-Africaine des Agriculteurs - se composait donc des organisations suivantes:

- Fédération Mauritanienne de l'Agriculture et de l'Elevage
- L'Union Marocaine de l'Agriculture
- L'Union Nationale des Paysans Algériens
- L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
- L'Union Générale des Agriculteurs et Eleveurs de Libye
- Central Agricultural Cooperative Union en Égypte
- Sudanese Farmers General Union

Légalement et institutionnellement l'UMNAGRI a obtenu la reconnaissance juridique de la Tunisie comme pays hôte du siège . La présidence a été renouvelée lors du Congrès ordinaire d'Alger (janvier 2013) consacrant la

rotation préconisée à la tête du réseau. Au cours du Congrès général de Rabat de juin 2018, la passation de la présidence de l'UMNAGRI entre le membre algérien (UNPA) et le membre marocain (UMA) sera finalisée.

Suite à une décision gouvernementale intervenue en 2015, l'organisation soudanaise membre a été dissoute. Son remplacement, avec une organisation faitière d'envergure nationale est prévu au cours de l'année 2018.

Le Statut actuel de l'UMNAGRI organise ses structures comme suit :

- Le Congrès général, qui représente la plus haute autorité et a tous les pouvoirs, est organisé en session ordinaire tous les cinq ans en alternance entre les organisations membres
- Le Conseil central, qui ajuste et suit les politiques et programmes de l'Union entre deux Congrès, est tenu en session ordinaire une fois par an
- Le Président de l'UMNAGRI est en charge de la mise en œuvre de la politique de l'Union et de sa gestion assisté par une cellule administrative

II. Le contexte actuel de l'UMNAGRI

1. Sur le plan interne : nos Forces et nos Faiblesses

a) Forces et acquis

Au niveau des organisations membres :

- Les organisations sont basées sur des lois, statuts et règlements financiers qui ordonnent le travail interne, elles sont également soumises à un système de contrôle financier privé, et/ou à un audit interne et externe.
- Les structures institutionnelles présentes à tous les niveaux ainsi que l'importance du nombre des adhérents dans la majeure partie des organisations nationales leur permettent un rayonnement national notable.
- Certaines organisations sont bien impliquées dans la gouvernance nationale des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.
- Les structures élues des organisations se réunissent au moins une fois par an ce qui permet le contrôle du travail annuel.
- Les structures administratives sont solides et riches de capacités et de compétences dans la majorité des organisations.
- De bons systèmes de communication sont disponibles entre les organisations et leurs filiales ainsi que entre certaines organisations et les centres de

recherche scientifiques et les universités. Les organisations nationales entretiennent également des relations avec les organisations similaires.

- Certaines organisations nationales sont structurées en Fédérations, ce qui les renforce dans leur capacité d'intervention sectorielle.
- Certaines organisations ont su établir des partenariats fructueux avec tous les acteurs des filières sectorielles.
- Certaines organisations sont consultées par le Gouvernement dans le processus de décision politique lié à l'agriculture.
- Certaines organisations eu la capacité de s'approprier des démarches et des outils de développement local.
- Certaines organisations ont développé des compétences en matière de formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation de projets de développement.

Au niveau régional

- La reconnaissance juridique, régionale, continentale et internationale de l'UMNAGRI lui confère une présence notable dans la région, et lui ont permis d'émerger en tant que réseau fondateur de l'Organisation des agriculteurs africains (PAFO).
- L'UMNAGRI se caractérise par son indépendance politique et financière.
- Des compétences administratives expérimentées assurent un fonctionnement efficace du réseau qui a acquis une capacité notoire à gérer des projets internationaux et à organiser efficacement les réunions, forums, conférences et séminaires régionaux et internationaux.
- Les organisations membres sont connectées à travers des projets de développement qui ont été développés grâce au réseau des contacts avec l'Union Européenne, l'Union Africaine et les Agences des Nations Unies et la capacité de l'UMNAGRI à trouver des fonds internationaux pour ces projets.

b) Faiblesses et insuffisances

Au niveau des organisations membres

- Les lois fondamentales et les règlements intérieurs de certaines organisations nationales présentent des lacunes et certaines autres organisations dénotent d'une incapacité à mettre en œuvre certaines lois fondamentales et règlements intérieurs

- L’absence du soutien de l'État pour certains membres, la dépendance partisane pour certains autres conduisant à une dépendance financière et le manque de ressources financières et de moyens techniques stagnent l’évolution des organisations nationales
- Les cadres et les représentants des structures qui manquent de formation, les compétences agricoles nationales qui ne sont pas suffisamment associées et des élus qui ne tiennent pas leurs promesses après les élections, engendrent un manque d'initiative parmi certaines organisations
- Des supports d’information et de communication inexistants dans certaines organisations montrent un manque d’interaction entre les acteurs clés de l’agriculture en l’occurrence entre les agriculteurs
- Les organisations nationales ne profitent pas des possibilités offertes par les organisations donatrices internationales traduit par un manque de soutien technique et financier fourni par les organisations internationales
- La représentation des femmes dans les structures élues des organisations nationales demeure très faible voire inexistant

Au niveau régional

- Au niveau structurel, malgré la mise à jour de son Statut, la gouvernance de l’UMNAGRI est à revoir ; la mise en œuvre des passages institutionnels importants - tel que la rotation de la Présidence entre les membres – ne respecte pas les délais impartis. De la même façon, la convocation occasionnelle du Conseil et du Congrès – sans tenir compte de la périodicité établi dans le Statut - influe négativement sur l’essor du réseau
- L’absence d’affiliation des fédérations sectorielles professionnelles régionales, l’absence de représentation de certains secteurs stratégiques ainsi que la faible représentation des femmes agricultrices affaiblissent le rôle syndical de l’UMNAGRI
- Un manque d'engagement des membres vis-à-vis du paiement de leurs cotisations et des ressources financières insuffisantes limitent l’opérativité et les champs d’action de l’UMNNAGRI
- La structure administrative actuelle manque d’effectif technique et administratif qualifié affaiblissant ainsi sa dynamique
- Les membres manquent d’un dispositif établi pour communiquer entre eux dans le cadre de l’UMNAGRI et ne parviennent pas à créer des liens entre l’OPR et les organisations et les professionnels de base
- L’UMNAGRI manque de stratégies d’intervention pour son travail à moyen terme et d’un plan de communication clair.

2. Le contexte environnemental : Opportunités et menaces

a) Les opportunités

Au niveau des organisations membres

- Des systèmes législatifs développés qui traitent des secteurs agricoles dans certains pays, les accords bilatéraux de partenariat entre les États membres et la Convention de Maputo par laquelle les gouvernements africains se sont engagés à allouer 10% des budgets nationaux pour investir dans le secteur agricole représentent des outils légaux aptes à renforcer les interventions des organisations nationales dans les secteurs qu'elles représentent
- Des potentialités d'interventions ciblées et coordonnées s'offrent aux membres notamment par la présence de compétences hautement qualifiées mais faiblement exploitées par les organisations nationales d'une part et d'organisations efficaces de la société civile actives dans le développement rural
- La possibilité de réclamer la déduction d'un pourcentage des ventes de produits agricoles qui serait apte à renforcer les ressources financières des organisations, indépendamment des gouvernements successifs, perpétuant ainsi leur indépendance financière
- Le pluralisme syndical qui encourage la concurrence au bénéfice des agriculteurs et de l'agriculture
- L'actualisation des mécanismes de communication basés sur des techniques modernes contribue à l'amélioration des échanges entre les intervenants dans le secteur agricole, et entre les États membres en vue d'exploiter les ressources techniques et naturelles à la disposition des uns et des autres afin d'accéder à la complémentarité
- La revitalisation de l'UMNAGRI ainsi que la participation à des coalitions économiques et agricoles des pays arabes et africains œuvrent à améliorer la qualité des produits agricoles et à ouvrir les marchés en vue de réaliser l'intégration économique entre les pays des organisations membres et les autres régions

Au niveau régional

- Le positionnement géographique de l'UMNAGRI entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, la présence de frontières communes entre les États membres avec

des liens de voisinage entre les peuples et la parité entre les États et leur affiliation à la langue, à la culture et à la religion sont aptes à améliorer les échanges et la coopération au sein du réseau

- La convergence de la réalité des professionnels dans les pays des organisations membres et la complémentarité agricole et économique entre les pays sont adaptées à la mise en place d'un marché commun pour l'échange de marchandises et de produits agricoles
- Les échanges en termes de recherche scientifique et de formation ainsi que le développement des ressources humaines entre les États renforcent l'amélioration de la qualité et de la productivité dans le secteur agricole
- L'appui de l'UE et des Nations Unies aux États membres, l'existence de fonds internationaux au profit des organisations et les contacts avec les organisations similaires contribuent à améliorer les interventions de l'UMNAGRI.

b) Les menaces

Au niveau des organisations membres

- Les lois régissant le secteur agricole ne prennent pas souvent en considération l'agriculteur comme élément essentiel dans le développement et ne s'adaptent pas aux variables internationales
- La technologie agricole disponible, la formation professionnelle et scientifique de l'agriculteur, le professionnalisme dans les secteurs agricoles sont inadéquats
- Les conditions sociales dans les pays membres exercent une pression sur la rentabilité de l'agriculteur et la représentation des femmes
- Les ressources hydrauliques et en sols, facteurs essentiels pour la production agricole, sont insuffisants
- Les politiques agricoles sont tracées selon la vision de l'administration vu l'absence de règles régissant le travail entre les organisations et l'administration
- Les organisations nationales subissent la politisation et le contrôle des gouvernements de leur travail, un chevauchement des rôles entre les missions syndicale et partisane et un risque de compétition syndicale malhonnête
- Certains États membres endurent des différends politiques et économiques ainsi qu'une instabilité politique

- L'intensité de la concurrence entre les produits européens et asiatiques, d'une part, et locaux, d'autre part, les agendas internationaux de la politique agricole et l'absence de souveraineté alimentaire rend les économies des pays membres fragiles

Au niveau régional

- La gouvernance, les différences dans les politiques nationales, les différends frontaliers entre certains États et la situation sécuritaire dans certains pays et l'instabilité politique dissimulent la froideur des relations entre les Etats des organisations membres
- Certaines conventions internationales et leur impact sur les économies des États membres ont des conséquences néfastes pour le secteur agricole
- La crise économique internationale, d'une part, l'absence d'un bloc régional ayant un poids et une force et l'existence de blocs économiques régionaux puissants, d'autre part, contribuent à l'hégémonie de ces derniers sur la région

III. Notre contexte des trois prochaines années

1. La vision de l'UMNAGRI

Notre vision à long terme se structure de la façon suivante : « Une région qui nourrit l'ensemble de ses populations (hommes, femmes et jeunes) de façon durable avec des produits de qualité provenant des exploitations des producteurs et leurs organisations bien formées et capables de dialoguer avec les décideurs publics pour des réformes de fond dans l'agriculture».

Cette vision est matérialisée dans les images que nous projetons de notre organisation commune qu'est l'UMNAGRI :

a) L'image de l'UMNAGRI

- Organisation indépendante, forte, efficace et distinctive ayant un rôle syndical et de développement, avec un rayonnement régional et international aspirant à développer le secteur agricole tout en étant une source d'attraction pour les professionnels agricoles de la région

- Union bénéficiant d'un système juridique et de soutien financier lui permettant d'être stricte dans ses résolutions tout en constituant un bloc économique en ligne avec d'autres blocs internationaux
- Structure flexible développant la coordination, le soutien et les conseils, assurant le renforcement des liens de coopération et œuvrant dans le cadre du travail en commun entre tous ses membres
- Structure administrative efficace et riche en compétences managériales et techniques capable d'attirer des fonds internationaux sans affecter son indépendance

b) La position de l'UMNAGRI au niveau régional

- Structure essentielle à l'intégration économique de la région, unifiant la voix des agriculteurs, les représentant auprès des acteurs régionaux et internationaux et commanditant l'activation et le renforcement des secteurs de l'agriculture dans la région
- Plateforme solide facilitant le développement de stratégies agricoles unifiées et imposant ses propositions dans le domaine de la politique agricole
- Dispositif pour connecter les relations de partenariat et de coopération dans les domaines agricoles et l'échange d'expériences au niveau régional
- Organisation disposant d'un solide réseau de communication, contribuant à l'échange d'informations, participant aux séminaires et réunions régionales et internationales relatifs aux secteurs de l'agriculture et assurant la coordination et l'intégration avec les organisations similaires

c) Les interventions de l'UMNAGRI dans le domaine agricole

- Étudier les problèmes particuliers des agriculteurs, contribuer à leur résolution et œuvrer à l'augmentation de la rentabilité du secteur agricole et à l'amélioration du revenu de l'agriculteur notamment en attirant des fonds pour la réalisation de projets agricoles communs
- Contribuer à l'activation des résultats de la recherche scientifique en facilitant la communication entre les chercheurs et les agriculteurs afin qu'ils aient des échanges et des interactions
- Créer un réseau d'ingénieurs et d'experts en vue d'échanger des expériences, tirer profit des études scientifiques réalisées, fournir des expertises et des mécanismes pour la promotion des filières agricoles et contribuer à

l'identification et au transfert des technologies modernes tout en rendant des services adéquats aux agriculteurs

- Organiser des sessions de formation au niveau régional, contribuer au développement des ressources humaines et organiser des visites de terrain auprès d'expériences réussies en vue de les reproduire dans d'autres pays
- Contribuer à la mise en place d'une entité économique cohérente dans le cadre des importations régionales des matières premières et des intrants par les pays membres, d'une part, et à développer un marché commun et faciliter l'échange des produits agricoles, d'autre part.

2. Les valeurs que nous défendons

1- **L'égalité** entre toutes les organisations membres en termes de droits et d'obligations sans distinction de taille, de localisation et de statut
2- **L'indépendance** politique et financière vis-à-vis des décideurs politiques, des organisations internationales et des partenaires techniques et financiers
3- **La transparence** de ses opérations, transactions et relations entre ses membres, **la crédibilité** quant à ses interventions et **l'ouverture** vis-à-vis à d'autres adhésions et vis-à-vis des intervenants externes dans le secteur agricole
4- **La coopération** et **la solidarité** entre toutes les organisations membres
5- **L'initiative** en termes de créativité et d'innovation dans les actions à entreprendre

Toutes ces valeurs contribuent à assurer la durabilité de l'UMNAGRI en tant qu'organisation forte, persévérante et présente dans l'environnement agricole des pays membres et de la région.

3. Les missions et les responsabilités

a) Les missions et les responsabilités des organisations membres

- Les organisations mènent à bien leur rôle syndical pour défendre les intérêts des agriculteurs et les représentent auprès des autorités concernées tout en s'acquittant de leur rôle de développement à travers des projets de partenariat. Ainsi, certaines organisations doivent modifier leurs lois fondamentales en se basant sur la consultation de leurs structures de base en vue de s'adapter aux positions actuelles des États

- Elles développent leurs ressources financières et recherchent de nouvelles sources de financement tout en profitant de l'appui financier et technique des pays donateurs pour développer leur performance
- Les organisations intensifient la concertation avec les gouvernements pour l'élaboration des politiques agricoles et leur évolution en vue de porter l'attention sur l'agriculteur comme élément essentiel dans les programmes de développement agricole. Elles contribuent ainsi à la mise en œuvre des politiques et stratégies agricoles au niveau national et à la réhabilitation du secteur agricole. A ce titre, elles préparent des dossiers et des rapports avec des compétences qualifiées et adoptent des données et des statistiques sérieuses
- Elles portent une attention particulière au renforcement des capacités des agriculteurs grâce à des programmes et des méthodes de formation modernes tout en donnant un appui particulier aux femmes dans l'activité agricole
- Les organisations fournissent des services aux agriculteurs relatifs à des études techniques et économiques, ainsi qu'au conseil et orientation dans les domaines de la promotion, de la transformation et du marketing. Elles portent l'attention sur le rôle de conseil et de vulgarisation dans le transfert des résultats de la recherche scientifique aux agriculteurs sur les sites de production. De ce fait, elles encouragent la recherche scientifique et l'intensification des échanges avec les universités et centres de recherche agricole pour atteindre le développement escompté en quantité et en qualité de la production agricole
- Les organisations œuvrent pour la rationalisation de l'utilisation des ressources hydrauliques afin d'aborder la pénurie d'eau. Elles conseillent sur l'utilisation rationnelle des intrants (engrais, semences, pesticides …) afin de réduire les coûts de production et augmenter le rendement du produit
- Les organisations lancent, activent ou mettent à jour les supports d'information notamment les magasines et les sites web. Elles organisent ou participent à des manifestations et expositions nationales, régionales et internationales

b) Les missions et les responsabilités de l'UMNAGRI

- L'UMNAGRI a modifié son Statut et mis en place un règlement intérieur tout en établissant des normes claires pour les organes et structures en définissant leurs orientations afin de renforcer le rôle syndical de

l'organisation. Quant à son rôle de développement, elle repère les sources de financement aptes à soutenir ses projets de développement

- Le réseau représente ses membres auprès des organisations régionales et internationales. Il met l'accent, en coordination avec les organisations membres, sur l'influence et le lobbying auprès des gouvernements pour défendre leurs intérêts, pour établir un système d'élaboration de politiques unifiées dans le secteur agricole, pour ouvrir les marchés entre les États membres et la suppression des barrières douanières, pour la mise en place d'un système commun d'importation des produits agricoles de base et des intrants, ainsi que pour la mise à jour des législations et des accords bilatéraux et multilatéraux dans le domaine de l'agriculture
- L'UMNAGRI œuvre pour l'échange d'expériences et des ressources humaines parmi les membres, réalise des formations de formateurs aptes à encadrer les agriculteurs et encourage les échanges de la recherche scientifique et des publications de recherche. Elle encourage l'échange d'expériences et des technologies de l'information, l'échange de visites de terrain et la création de jumelages entre les agriculteurs et les organisations
- L'organisation développe les moyens de communication internes et externes notamment par l'établissement et le renforcement des supports d'information et la création d'une banque de données.

4. Les axes stratégiques appropriés pour les années à venir

L'UMNAGRI, ainsi renforcée, aura toutes ses chances en aidant ses pays membres à mettre en place une agriculture de qualité pour améliorer les conditions de vie des paysans de l'Afrique du nord. Elle compte aujourd'hui renforcer sa présence sur le terrain avec les axes et les objectifs stratégiques suivants :

a) Le 1er axe : Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de l'UMNAGRI

Objectif stratégique N°1 : L'UMNAGRI et ses organisations membres ont les capacités et les compétences nécessaires pour rendre opérationnelle sa vision et pour mener à bien les missions qui leur sont confiées.

La restructuration et la consolidation de l'UMNAGRI nécessitent un renforcement des capacités des membres individuellement et de l'organisation collective afin de garantir la cohérence de leurs interventions.

Ainsi, les membres de l'UMNAGRI s'engagent à mener les actions suivantes :

- Améliorer les textes structurels de l'UMNAGRI et renforcer la structure administrative en élaborant un organigramme qui illustre les fonctions et les tâches.
- Former :
  - les élus dans le domaine des politiques agricoles et dans les domaines de la communication et du plaidoyer vis-à-vis les instances politiques nationales et internationales
  - les cadres administratifs en matière de gestion, d'évaluation et de suivi
- Créer un groupe de travail comprenant des cadres techniques de chaque Organisation nationale membre
- Soutenir les Organisations membres pour la mise en place de Plans stratégiques nationaux
- Développer les moyens de communication modernes, créer un système d'information et une base de données électroniques
- Développer des stratégies de plaidoyer vis-à-vis des Autorités nationales dans le but de faciliter la mise en œuvre des actions de terrains/des projets de développement.

b) Le 2ème axe : Soutenir le développement de filières agricoles productives et durables

Cet axe se compose de trois objectifs stratégiques. Le premier vise la mise en place d'un observatoire agricole en Afrique du Nord (objectif stratégique 2.1) en tant que plateforme d'échange d'expérience et d'information. Cette dynamique de partage entre agriculteur pourra favoriser le développement d'une agriculture qualitativement et quantitativement plus productive (objectif stratégique n° 2. 2) et stimuler les échanges commerciaux et – de ce fait – les revenus des agriculteurs (objectif stratégique n° 2. 3).

Objectif stratégique N°2.1: Les conditions, les outils, les dispositifs et les mécanismes pertinents sont élaborés et validés en vue de mettre en place un observatoire agricole en Afrique du Nord.

Dans le cadre des valeurs caractérisées de coopération, de solidarité et d'initiative, la création d'un observatoire agricole régional consolide les activités conjointes entre les organisations membres aussi bien au niveau institutionnel et organisationnel que technique, pour fournir aux agriculteurs des informations favorisant la transition vers une agriculture productive et durable.

A ce titre, les interventions suivantes sont à entreprendre :

- Créer une banque de données accessible à tous les intervenants dans le secteur agricole
- Créer un lexique commun de la terminologie agricole pour les sept pays
- Organiser des journées de sensibilisation au profit des investisseurs agricoles ainsi que des journées de partenariat et de coopération auprès de tous les pays de la région
- Organiser des ateliers sectoriels et soutenir des études sur les secteurs agricoles stratégiques
- Développer des activités de consulting entre les organisations membres

Objectif stratégique N°2.2 : Les membres de l'UMNAGRI ont encadré et accompagné les agriculteurs leur permettant d'améliorer de façon quantitative et qualitative leurs productions diverses et en tirer les revenus nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie.

Le renforcement des capacités des agriculteurs, l'amélioration et la diversification de leurs revenus, et l'affermissement de leur présence sur les marchés nationaux et internationaux, préconisent l'amélioration de la qualité et la productivité de leurs productions en vue d'augmenter la rentabilité du secteur agricole.

En conséquence, l'UMNAGRI mettra en œuvre les activités suivantes :

- Développer des programmes de formation spécialisés dans les secteurs stratégiques
- Identifier des filières de production agricole prioritaires dans la région nord-africaine
- Développer des programmes de visites de terrain et d'échanges d'expériences et des meilleures pratiques entre les agriculteurs des États membres ainsi qu'avec des agriculteurs d'autres pays

- Élaborer des plans d'action avec des instituts de recherche scientifique afin de valoriser les résultats de la recherche agricole et échanger les informations technologiques et de recherche permettant d'accroître la production et d'améliorer la qualité dans les pays de la région
- Présenter les technologies modernes dans le domaine de l'agriculture et faciliter le transfert de ces technologies aux agriculteurs dans les États membres à travers le développement de programmes de visite et de contacts avec les pays munis des hautes technologies dans le domaine de l'agriculture

Objectif stratégique N°2.3 : Les échanges de produits agricoles entre les pays sont améliorés et contribuent à procurer plus de revenus aux producteurs agricoles et à leurs organisations.

Compte tenu de la vision de l'UMNAGRI portée par ses membres en tant qu'organisation de développement, la mise en place d'une stratégie de valorisation et de commercialisation des produits agricoles nécessite les interventions suivantes :

- Œuvrer dans le sens de l'ouverture des frontières et la mise en place d'un marché commun des produits agricoles dans l'Afrique du Nord.
- Promouvoir l'échange d'information entre les différentes organisations membres sur les réglementations de chaque état pour l'exportation des produits agricoles
- Mettre en place des stratégies communes pour promouvoir l'exportation des produits agricoles de l'Afrique du Nord
- Organiser des manifestations (Foires/Salons) chaque année par pays - selon la disponibilité des Organisations membres – pour faciliter le partenariat entre les agriculteurs de la région et favoriser leur mise à niveau technique.

c) Le 3ème axe : Contribuer à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire en milieu rural.

Objectif stratégique N°3: Des instruments pour permettre aux agriculteurs en Afrique du Nord de bénéficier de conditions de travail décentes et de programmes de formation et assistance technique et financière pour lutter contre la pauvreté en milieu rural sont élaborés et validés.

Les membres de l'UMNAGRI sont engagé dans l'amélioration de l'agriculture et – pour ceci – de la rentabilité du travail agricole. Pour cela, des actions de

soutien à l'amélioration des conditions de travail et de développement des compétences des agriculteurs sont à préconiser.

- Améliorer les perspectives d'emploi décent des ruraux pauvres notamment pour les jeunes et les femmes
- Plaider pour la mise en place pour chaque pays d'un dialogue social national aboutissant à des programmes nationaux en matière de création d'emploi décents (enseignements tirés des expériences de la Mauritanie et de la Tunisie – expériences BIT - Employés, Gouvernement et Syndicats).
- Veiller à assurer une meilleures «adéquation formation/emploi» pour une meilleure conformité entre la demande et l'offre d'emploi sur les marchés de travail nationaux voir locaux.
- Assurer une dynamisation, valorisation et attractivité du secteur agricole
- Accompagnement à la création d'activité ou d'emploi à l'échelle nationale et locale.
- Plaidoyer pour l'élaboration de programmes nationaux sur la protection sociale des ruraux pauvres tout en les impliquant dans leur formulation .
- Renforcer et assister les organisations et les coopératives de producteurs pour un meilleur accès aux ressources et aux services.

d) Le 4ème axe : Promouvoir une agriculture durable, intelligente et résiliente face aux changements climatiques.

Objectif stratégique N°4:

Des outils pour sensibiliser les agriculteurs à l'introduction de techniques et de technologies agricoles respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles sont identifiés et adoptés pour prévenir et atténuer les effets des changements climatiques.

- Adopter les bonnes pratiques favorisant une gestion durable des ressources naturelles
- Plaidoyer pour que les pratiques agricoles durables soient soutenues par la politique et par un cadre juridique et réglementaire.
- Opter pour des exploitations plus résilientes et plus productives.
- Aider les agriculteurs à être préparés pour gérer les aléas climatiques par l'adoption de techniques agricoles résilientes.

5. Les dispositions de mise en œuvre de ce plan stratégique

La mise en œuvre des axes stratégiques précisés sera basée sur l'approfondissement de chaque axe, le développement de son contenu ainsi que les modalités de son exécution.

En effet, il est préconisé d'organiser au cours des trois années dévolues au plan stratégique des réunions consultatives pour le développement des axes et objectifs stratégiques en plans opérationnels et actions concrètes budgétisés, ainsi que pour le suivi et évaluation, la capitalisation de l'existant, le partage entre les organisations membres et les perspectives pour chaque thématique. Suite aux ajustements en fonction des propositions qui émanent des réunions de consultation, les documents issus seront utilisés afin de mener des actions de plaidoyer en faveur du financement et de l'accompagnement technique des problématiques des différents axes.

a) Mise en œuvre du 1er axe stratégique

Le 1er axe stratégique a fait l'objet de consultations auprès des membres à l'occasion des missions qui ont abouti à la révision de ce plan stratégique en 2018.

Ainsi, la consultation auprès de nos membres quant à cet axe sera revue et ajustée en concomitance avec les autres consultations, notamment afin d'approfondir les points relatifs à la formation des cadres élus et administratifs. Les autres points ayant été abordés, ils seront réajustés en fonction de l'avancement de leur mise en œuvre.

b) Mise en œuvre du 2ème axe stratégique

Pour ce qui est de la période couverte par ce plan stratégique, les actions se concentreront dans la création de l'Observatoire agricole en Afrique du Nord.. La mise en place de l'observatoire bénéficiera de l'expérience développée au sein d'autres réseaux africains ; dans ce but des experts seront invités à partager les bonnes pratiques développées et une visite d'étude est prévue en 2018 pour se familiariser avec les approches mises en œuvre pour la création d'un Observatoire agricole.

Pour ce qui est du deuxième objectif stratégique de cet axe, des initiatives sont à envisager pour identifier une stratégie de plaidoyer pour le financement d'actions pour la formation et le soutien technique et technologique des petits agriculteurs.

Enfin, le troisième objectif stratégique sera poursuivi par le moyen de l'organisation d'événements dans la cadre de Salons de l'Agriculture dans les pays de l'Afrique du Nord (ex. SIAMAP à Tunis).

Ces événements constitueront des plateformes de présentation des spécificités agricoles nationales de chaque organisation membre, un espace d'échange de partenariat institutionnel régional et bilatéral ainsi qu'un espace d'affaires pour les promoteurs privés pour la création de partenariats techniques et technologiques basés sur l'adoption de pratiques éco-innovantes.

c) Mise en œuvre du 3ème axe stratégique

Des actions en relation à cet axe sont prévues en 2020 et donneront l'occasion pour identifier des actions de plaidoyer pour le financement d'actions pour la formation et le soutien des petits agriculteurs pour renforcer leurs compétences techniques. Un atelier sera prévu au cours de 2020 et il contribuera ainsi à enrichir et orienter la mise en œuvre de cet axe sur trois niveaux : régional, national et bilatéral.

d) Mise en œuvre du 4ème axe stratégique

Cet axe stratégique sera développé par le moyen d'ateliers techniques qui se tiendrons lors des événements (Foires et Salons) pour la définition d'un plan d'action qui puisse être appuyé par des programmes et des fonds pour la mise à niveau environnementale de l'agriculture.

Comme proposé, le premier atelier pourra se tenir lors du SIAMAP 2019 à Tunis, promu par les membres de l'UMNAGRI et avec la participation de parties prenantes appropriées pour le soutien aux agriculteurs nord-africains à l'adoption de pratiques éco-innovantes et de technologies éco-compatibles.

Et pour conclure

Ce plan stratégique constitue l'engagement collectif des membres de l'UMNAGRI. Il nous engage à travers nos devoirs et nos engagements individuels et collectifs mais aussi à travers nos droits en tant que membres. La mise en œuvre des différentes actions nous permettra de consolider nos acquis institutionnels et organisationnels. Notre finalité étant l'amélioration des conditions de vie de nos agriculteurs tout en contribuant au développement économique, social et politique de tous les pays de l'Afrique du Nord, ce plan stratégique constitue un espoir pour mutualiser les opportunités, les craintes, les défis et les acquis.

L'engagement collectif de nous toutes et nous tous constitue le gage de succès pour cet outil stratégique.